



POLITIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

BIONEXX SA s'efforce de fournir un environnement de travail propice, caractérisé par l'égalité et le respect mutuel. L'entreprise ne tolérera pas le recours au travail des enfants ou au travail forcé, ni l'exploitation des enfants dans aucune de ses opérations et installations mondiales.

Définition : Le travail des enfants, tel que défini par la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT), est « le travail effectué par des enfants de moins de 12 ans ; travail effectué par des enfants de moins de 18 ans et qui présente un danger pour la santé physique ou mentale de l'enfant ».

Dans l'exercice de son activité, BIONEXX SA :

- N'emploiera pas d'enfants répondant à la définition stipulée par la Convention de l'OIT, nonobstant toute loi nationale ou réglementation locale ;
- Se conformera à toutes les autres lois applicables sur le travail des enfants, y compris celles liées aux salaires, aux heures travaillées, aux heures supplémentaires et aux conditions de travail ;
- Est contre toutes les formes d'exploitation des enfants. L'entreprise ne fournit pas d'emploi aux enfants avant qu'ils n'aient atteint l'âge légal pour avoir terminé leur scolarité obligatoire, tel que défini par les autorités compétentes ;
- Et de manière générale, s'engage à respecter les dispositions du code du travail malgache concernant le travail des enfants en ses articles 100 à 103

En relations avec ses partenaires BIONEXX SA :

- S'attend à ce que ses partenaires commerciaux et associés aient et respectent des normes similaires et respectent les lois en vigueur dans les pays dans lesquels ils opèrent. Si une violation de ces Principes était portée à la connaissance de BIONEXX SA et n'était pas corrigée, nous prendrons des mesures sérieuses, y compris la cessation de la relation commerciale ;
- Il est de la responsabilité de la direction locale et du service des ressources humaines de mettre en œuvre et d'assurer le respect de cette politique dans toutes les opérations et installations de BIONEXX SA.

Cette politique entre en vigueur à partir du 11 Septembre 2020.

Le Directeur Général

François PETIT